

# Code vestimentaire Cardinal-Roy

Tous les vêtements doivent être opaques et être conformes aux valeurs de respect, de tolérance, d'inclusion et diversité prônés par l'école. Aucun imprimé de nature discriminatoire ne sera toléré.

Si un intervenant de l'école juge qu'une tenue ne respecte pas le code vestimentaire, un surveillant ou un éducateur lui prêtera des vêtements appropriés pour la journée.



Les camisoles doivent avoir des bretelles d'un minimum de 2 cm.



Les vêtements du haut doivent toucher ceux du bas, aucune peau ne doit être visible, ni au ventre, ni au dos.



Le pantalon court est permis s'il couvre au moins au moins 1/3 de la cuisse une fois assis.e.



La jupe ou la robe doit couvrir au moins la moitié de la cuisse une fois assis.e Si la jupe ou la robe est plus courte, il faut porter des cuissards ou des leggings.



**Casquettes, tuques, capuchons, chapeaux : le port en est permis dans les aires communes mais INTERDIT dans les classes.**

**Au cours d'éducation physique, je porte le short ou le survêtement, le gilet et les espadrilles (ces vêtements doivent aussi respecter le code vestimentaire).**